

Crise sanitaire du Covid 19 : Le gouvernement se moque de la santé des personnels !

Le premier ministre vient d'appeler gravement les Français à limiter au maximum les déplacements. Il annonce une nouvelle mesure d'exception : les restaurants, les cafés, les discothèques ou encore les commerces seront fermés jusqu'à nouvel ordre. Il ajoute : « *Nous veillons à limiter les risques pour les Français* » : mais qu'en est-il des personnels de l'Education nationale ?

Le gouvernement, et l'administration ont multiplié les injonctions contradictoires, souvent en dehors de toute réglementation. Les personnels sont inquiets quant à leur santé et celle de leurs proches.

Vous trouverez ci-joint le courrier que la FNEC FP-FO a envoyé au ministre, suite à son intervention ce matin sur France Info. Nous y rappelons la réglementation et les garanties statutaires en matière de santé et de sécurité au travail.

En l'absence de tout cadrage national, en l'absence de garanties sur la protection due aux agents, nous invitons les personnels à ne se rendre sur leur lieu de travail que sur la base du volontariat. Le ministre l'a dit ce matin : « Une personne qui n'est pas volontaire ne doit pas venir », notamment « si elle n'est pas à l'aise psychologiquement avec cette situation ».

Bien évidemment de nombreuses questions demeurent et nous invitons tous les personnels à contacter leur syndicat FO pour faire respecter leurs droits en matière de santé et de sécurité au travail, et exiger le maintien de leurs garanties statutaires.

La FNEC FP-FO invite les personnels à compléter le Registre Danger Grave et Imminent en collaboration directe avec leur syndicat FO. **Le droit de retrait doit s'appliquer à tous les salariés. FO y veillera.**

En tout état de cause la FNEC FP-FO condamnera toute tentative d'utiliser la crise sanitaire pour remettre en cause les statuts et les libertés fondamentales.

Elle n'oublie pas que c'est à l'occasion d'un Conseil des ministres destiné à faire face à la maladie que le gouvernement a utilisé l'article 49.3 pour imposer, « au nom de la démocratie », une réforme des retraites rejetée par l'immense majorité.

Montreuil, le 15 mars 2020